

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La CRE publie son rapport, co-piloté avec Schneider Electric France, sur le pilotage énergétique des bâtiments tertiaires

11 septembre 2023

Ce rapport issu d'une mission flash lancée par la CRE avec l'ensemble des acteurs de la filière offre une vision stratégique pour transformer les bâtiments tertiaires en acteurs clés de la transition énergétique. Ses recommandations doivent contribuer au renforcement des niveaux d'efficacité énergétique et de flexibilité dans les grands bâtiments tertiaires.

L'urgence climatique impose une transformation profonde et rapide de notre système énergétique. L'augmentation de la part des énergies renouvelables électriques dans le mix et les économies d'énergie sont des réponses pour atteindre la neutralité carbone.

Face à ces enjeux, la maîtrise de la consommation énergétique et la flexibilité doivent être déployées dans tous les secteurs et en particulier au sein des bâtiments tertiaires. En effet, **seuls 6 % des bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² sont équipés de systèmes de pilotage de la consommation, et parmi les bâtiments équipés certains n'utilisent pas systématiquement leur potentiel. Or en combinant leur déploiement et leur utilisation nous pourrions mobiliser jusqu'à 6 GW en période de pointe.**

Le renforcement des solutions de pilotage dans les bâtiments tertiaires représenterait **un gisement conséquent d'économies d'énergie** et permettrait de **mettre les bâtiments tertiaires au service de la sobriété et de la flexibilité du réseau électrique** afin à la fois de « *consommer moins* » et de « *consommer mieux* ».

Dans cet objectif, le rapport identifie les obstacles à ce déploiement et recommande des solutions concrètes pour y remédier à travers des leviers réglementaires et organisationnels.

- Il est nécessaire de **diffuser la culture de la gestion de l'énergie dans l'ensemble de la filière** afin d'accélérer et de fluidifier la mise en place et l'utilisation des systèmes de pilotage. Cela consiste notamment à renforcer la communication sur le décret BACS (Building Automation & Control Systems), à en assurer le suivi de son exécution par la mise en place d'un tableau de bord dédié, à généraliser des bonnes pratiques mises en place et à accompagner financièrement et de manière ciblée les acteurs.
- Il convient d'activer la flexibilité électrique des bâtiments tertiaires **via l'amélioration des pratiques** : systématiser la gestion de la flexibilité dans les systèmes de pilotage, paramétrer un mode « *EcoWatt d'urgence* », faire évoluer le cadre réglementaire actuel, développer des protocoles d'échanges de données amont/aval et assurer l'interopérabilité des systèmes.
- Enfin, intégrer **la valorisation économique dans le choix de la flexibilité** pour la rendre attractive et accessible. Cela doit passer par l'approfondissement des expérimentations en cours par les opérateurs et l'intégration aux contrats/offres de fourniture d'électricité de la flexibilité et la bidirectionnalité.

Les rapports de la Prospective de la CRE ont vocation à « éclairer » le débat public sur les grands enjeux énergétiques, à destination des décideurs politiques et économiques, mais également des citoyens, des acteurs du monde académique et de la recherche.

Contacts presse CRE : presse@cre.fr – Léa Truchetto – 06 66 21 08 63

Contacts presse Schneider Electric France : Andrée Clar, andree.clar@se.com – +33 (0)6 85 81 08 78

Autorité administrative indépendante, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) veille au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel au bénéfice des consommateurs final